

## Avenant à la convention du 11 juin 2011 entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et la Velo-Union Esch

Vu la convention entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et l'association « Velo-Union Esch asbl» dans le cadre de l'organisation de la « Flèche du Sud » signée en date du 11 juin 2011 à Esch-sur-Alzette et modifiée par avenant en date du 10 juillet 2015 prévoyant que la Ville s'engage à payer la somme de € 4.700,00 pour l'arrivée d'une étape à Esch-sur-Alzette,

il est convenu dans ce cadre entre

l'Administration communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette, établie à Esch-sur-Alzette, Place de l'Hôtel de Ville, représentée par son collège des bourgmestre et échevins actuellement en fonction, à savoir :

Monsieur Georges MISCHO, bourgmestre Monsieur Martin KOX, échevin Monsieur André ZWALLY, échevin Monsieur Pierre-Marc KNAFF, échevin Madame Mandy RAGNI, échevin,

## d'une part et

l'association sans but lucratif sportive « Velo-Union Esch asbl », établie et ayant son siège à Esch-sur-Alzette, 10, rue de la Libération, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro F 7.347, représentée par :

Monsieur Henri HINTERSCHEID, président, et Monsieur Romain LIBER, secrétaire,

## d'autre part

que la Ville d'Esch-sur-Alzette s'engage à payer la somme supplémentaire de € 6.300,00 pour l'organisation d'un Prologue sur le territoire de la ville d'Esch-sur-Alzette en date du 29 mai 2019, soit un montant total de € 11.000,00 pour l'année en cours.

Le présent avenant n'a d'effet que pour la Flèche du Sud de l'année 2019, et ne pourra en aucun cas être reconduit tacitement.

Fait à Esch-sur-Alzette en quatre exemplaires, le	2019
Ville d'Esch-sur-Alzette	Vélo-Union Esch asbl,
Georges MISCHO, Bourgmestre	Henri HINTERSCHEID, Président
Martin KOX, Echevin	Romain LIBER, Secrétaire
André ZWALLY, Echevin	
Pierre-Marc KNAFF, Echevin	
Mandy RAGNI, Echevine	